



Vous êtes Agriculteur ou Professionnel, téléchargez l'application **Agence Pro** Groupama Loire Bretagne

- Disposez d'un annuaire personnalisé de proximité pour contacter votre Chargé(e) de clientèle ou l'agence pro en toutes circonstances, selon vos besoins : demande de rendez-vous conseils, assistance, annuaires...
- Accédez directement à des services de conseil et d'information ainsi qu'à nos fiches techniques de prévention.

→ Toujours là pour vous accompagner en cas de sinistre

En cas de sinistre important affectant votre outil de travail, la garantie "pertes d'exploitation" accompagne votre entreprise pour assurer sa pérennité.

Après un sinistre, si les dommages matériels sont couverts par votre assurance locaux et matériels, il faut parfois du temps pour relancer l'activité de votre entreprise. Or, pendant ce temps, vous devez continuer à faire face à vos charges fixes : impôts et taxes, rémunération du personnel, loyers, etc. **La garantie pertes d'exploitation** vous permet de **préserver votre trésorerie**, grâce au versement d'une indemnité. Votre entreprise est maintenue dans la situation financière qui aurait été la sienne si le sinistre n'avait pas eu lieu (Garantie soumise à conditions. Renseignez-vous auprès de votre chargé(e) de clientèle).

Une prise en charge de votre véhicule en moins d'1 heure.

En cas d'accident, de panne ou de vol de votre véhicule, nous prenons en charge votre voiture et nous vous prêtons un véhicule de remplacement (Les services d'assistance sont mis en œuvre par Mutuaide, 8/14 avenue des Frères Lumière-94368 BRY SUR MARNE).

Une réparation de votre pare-brise sans vous déplacer.

Dans le cadre des services proposés à ses sociétaires professionnels, Groupama propose un service gratuit et innovant de réparation de vitrage de vos véhicules professionnels ou privés sur le lieu de votre choix : lieu de travail, domicile....

Avec 98% de clients satisfaits, découvrez comment utiliser ce service simple comme un coup de fil ! (Garantie soumise à conditions. Renseignez-vous auprès de votre chargé(e) de clientèle).

→ Toujours là pour récompenser votre confiance

- Avec Groupama Santé Active, dès la 3^{ème} année d'adhésion, les plafonds dentaires sont supprimés.
- Vos garanties invalidité, incapacité et décès sont maintenues pendant toute la durée de votre activité professionnelle (En application de l'article 6 de la Loi Evin, après une période probatoire de deux ans chez un même assureur, les garanties invalidité, incapacité et décès sont maintenues jusqu'au départ à la retraite).

Le dépliant AVANTAGES est disponible en agence auprès de votre conseiller Groupama

